

SEANCE DU 10 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Sermaise, s'est réuni en session ordinaire, le dix du mois de février sous la présidence de Mr Lahondès Bernard, Maire, convocation le 04/02/2020.

Sont présents

Mme Leboucher
Mrs Bernard, Brière, Choynet, Launay, Marek, Miannay

Absents excuses

Mr Massot procuration à Mr Brière
Mrs Ben Sanou, Ramassamy++

Secrétaire de séance

Mr Launay Christophe

Ordre du jour

- Subvention Ecole publique de Sermaise
- Faucheuse
- Permanences électorales 15 et 22 mars 2020
- Questions diverses

Lors de la première réunion du 03/02/2020, le quorum n'a pas été atteint.

Le compte rendu du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : numérotation rue des Pensées. A l'unanimité des présents, ce sujet est ajouté à l'ordre du jour. Ce sujet est porté à l'ordre du jour à l'unanimité des présents.

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE DE SERMAISE

Dans le compte rendu du conseil d'école du 19/11/19, l'équipe enseignante présente son projet de classe découverte pour tous les enfants de l'école en mars 2020. Le 05/01/2020, Mme la Directrice de l'école a adressé une demande de subvention à Mr le Maire, où elle précisait qu'il manquait 3 000 €, sans la participation des familles pour finaliser ce projet. Le 16/01/2020, Mme la Directrice précisait que l'OCCE ne donnerait que 250 € au lieu de 500 € espérés. Donc, avant la participation des familles, il manque 3 250 €.

Mr Miannay demande pourquoi l'OCCE diminue son aide, Mr le Maire lui répond que c'est comme partout une diminution budgétaire.

Mr le Maire indique que Mr Brière avait indiqué, le 03/02/2020 d'une possible aide à hauteur de 1 000 €.

Mr Marek pense que la commune peut faire mieux, il précise aussi qu'il avait demandé le budget communal 2020 et qu'il attend toujours, il demande à Mr le Maire, combien peut-on donner ? Mr le Maire précise qu'il faut voir avec la secrétaire de Mairie, cette dernière précise qu'elle ne décide pas et que plus la subvention sera élevée, moins il restera pour des dépenses de gestion courante.

Après discussion, les conseillers municipaux décident d'accorder à la coopérative scolaire, une subvention de 1 500 € pour le voyage et accordent comme les autres années, une subvention de 600 €, ce qui fait un total de 2 100 €.

FAUCHEUSE

Le 09/12/2019, les conseillers souhaitaient vendre la faucheuse. Ils avaient décidé de laisser ce sujet à Mr Brière. Ce dernier, dans un mail du 14/12, indiquait que la faucheuse pouvait être vendue entre 400 € et 500 €. Plus tard, Mr Marek est passé à la mairie pour demander si ce sujet pouvait être revu, car il n'était pas présent à la réunion du 09/12/2019. Ce dernier souhaite conserver la faucheuse qui peut servir pour divers travaux. Mr Brière est d'accord avec lui. Mr Marek précise qu'il sera toujours possible de la vendre, même au prix de la ferraille. Les conseillers décident par 8 voix pour de conserver la faucheuse, Mr le Maire s'abstient.

PERMANENCES ELECTORALES 15 ET 22 MARS 2020

Le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

15/03/2020

De 8h à 10h

- Mr Lahondès
- Mr Marek

De 10h à 12h

- Mr Launay
- Mr Brière

De 12h à 14h

- Mr Choynet
- Mr Miannay

De 14h à 16h

- Mme Leboucher
- Mr Marek

De 16h à 18h

- Mr Lahondès
- Mr Bernard

22/03/2020

De 8h à 10h

- Mr Lahondès
- Mr Choynet

De 10h à 12h

- Mr Miannay
- Mr Ben Sanou

De 12h à 14h

- Mr Picquet
- Mr Massot

De 14h à 16h

- Mme Leboucher
- Mr Marek

De 16h à 18h

- Mr Lahondès
- Bernard

Mr Lahondès Bernard sera président du bureau de vote pour le 15 et 22 mars 2020.

NUMEROTATION RUE DES PENSEES

Il est nécessaire d'attribuer un numéro de rue à la parcelle A712, car elle est à vendre. Après discussion, les conseillers municipaux décident d'attribuer le numéro 5, rue des Pensées à la parcelle A712.

QUESTIONS DIVERSES

Arrivée de Mr Ben Sanou

Mr Marek demande de prévoir une date, pour la présentation du budget. Mr Miannay dit que le budget peut se voir avant les élections municipales, afin de voir le « cadeau empoisonné » que

les futurs élus auront à gérer. Mr le Maire précise qu'il voulait laisser ce sujet à la nouvelle équipe. Mr Miannay indique qu'il faut prévoir la construction d'une salle des loisirs et que ce sujet a été évoqué et abandonné. Mr Bernard précise pourquoi le sujet a été abandonné, il a été évoqué une salle neuve, mais sans plus d'information, comment demander des devis. Mr le Maire précise que personne ne s'est investi sur ce sujet, et que la construction d'une salle neuve va être un long chemin... Mr Miannay indique à Mr le Maire qu'il voulait refaire la toiture sur une salle « pourrit ».

Le 02 mars 2020 à 18h45, il y aura une présentation d'un budget communal. Les conseillers auront une confirmation par mail pour cette réunion.

Le 02 mars 2020 à 18h15, une visite du hangar technique est aussi programmée.

Mme Leboucher demande pourquoi Mme Malet n'a pas été re positionnée sur son ancien poste. Mr le Maire lui précise qu'elle est adjointe technique, et qu'elle est donc polyvalente, il précise aussi qu'il n'y a plus de problème à la cantine et à la garderie depuis que Mme Rabel gère ces deux domaines. Mme Leboucher demande si des formations sécurité pourraient être envisagées pour Mme Malet.

Mme Leboucher précise que Mme Malet a été vue assise à l'arrière de la benne et que cela est très dangereux.

Mr Marek précise que ce n'est pas la peine d'avoir deux agents au service technique, pour la gerbe de la dernière commémoration soit encore au cimetière.

Mme Leboucher demande si les rosiers vont être taillés, car elle le demande depuis juin 2019.

Mme Leboucher demande si le 02/03/2020, les conseillers auront les réponses aux questions posées aujourd'hui (voyage en benne et bois de la salle). Mr Marek ajoute qu'il ne s'oppose pas à ce que Mr Blangis prenne du bois, mais pas avec le véhicule de la commune.

La secrétaire de Mairie précise que le compte rendu de ce jour, devra être approuvé ou pas, par les conseillers avant les élections municipales, elle propose que cela se fasse par mail. Les conseillers acceptent.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Ainsi, ont délibéré, les membres présents.